

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU BUDGET 2022**  
**PAR VISIOCONFÉRENCE**

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., c. C-19))

**AVIS** est donné que le budget de l'année 2022 sera présenté lors d'une séance extraordinaire à être tenue le **mercredi 26 janvier 2022 à 18h30** par visioconférence.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions en les transmettant par courriel à [greffe@sadb.qc.ca](mailto:greffe@sadb.qc.ca) avant le 26 janvier 2022 à 16h00.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 17 janvier 2022.

Le greffier de la Ville,



Me Pierre Tapp, OMA